

Acte de notoriété

Par **chriss**, le **02/04/2013** à **19:31**

bonjour, je reviens vers vous car j'ai du nouveau dans le problème d'héritage qui me préoccupe depuis presque cinq ans.

j'ai pu obtenir d'un notaire une copie d'un acte de notoriété passé en 1986 à la demande de ma mère suite au décès de mon père.

cet acte dit que ma mère était usufruitière du quart des biens et moi héritier réservataire pour la totalité sauf les droits de l'épouse.

je suis le seul enfant issu du mariage de mes parents.

ma mère étant à son tour décédée, quel est ma position au niveau de l'héritage ?

le problème est que j'ai trois demi-frères issus d'un précédent mariage de ma mère qui réclament une part sur cet héritage.

dans ce cas de figure suis-je bien le seul héritier legal ?

je vous remercie par avance des réponses que vous pourrez m'apporter !